

le du
Cantal

Certificat

Nous soussigné Maire de la commune
 de Boussaigne canton de St. Genès (Cantal),
 Certifions que Madame veuve Angeley Spuy,
 domiciliée en cette commune, est
 de bonne vie et mœurs, qu'aucune
 plainte n'a été déposée contre elle,
 qu'il y a lieu de lui délivrer le
 Certificat qu'elle réclame pour aller
 conduire ses deux petits-fils en Espagne. ^{loy, domiciliée}
 En foi de quoi, nous avons délivré
 le présent pour valoir auprès de qui
 de droit.

Boussaigne le 12 février 1919

Le Maire
J. Patoummein



élus
 Zarancon
 e mes
 verité
 " "
 ut :
 w le
 plus



24

a Monsieur le Préfet du
Département du Cantal

Monsieur le Préfet,

La Bousignie, ^{vous} Angeloy, domicilié
à Journenaix (Cantal) ai l'honneur de
vous prier de vouloir bien me faire délivrer
un passeport pour me rendre à Tarancou
province de Cuenca (Espagne) avec mes
deux petits-fils, Louis et Marguerite
Chabeaut que je conduis auprès de
leur père.

Je emprunte l'itinéraire suivant :
Quillac - Bordeaux - Hendaye.

Je vous prie de croire, Monsieur le
Préfet, à mes salutations les plus
respectueuses.

V^e. Angeloy